

**MODALITÉS DE MISE A DISPOSITION
DE CONTENEUR(S)
« MANIFESTATION »**

MAIRIE OU ASSOCIATION :

N° SIRET :

ADRESSE SIEGE SOCIAL :

TELEPHONE :

COURRIEL :

NOM DU RESPONSABLE :
(ou personne dûment habilitée)

QUALITE :

TELEPHONE *(si différent ci-dessus)* :

COURRIEL *(si différent ci-dessus)* :

NOM DE LA MANIFESTATION :

LIEU :

DATE DE DEBUT : DATE DE FIN :

Conteneur(s) ordures ménagères à couvercle vert (soumis à redevance) : les déchets ne doivent pas être déposés en vrac, **mais impérativement dans des sacs fermés.**

- | | | | |
|-------------------------------------|------------------|-------------------------------------|------------------|
| <input type="checkbox"/> 660 litres | Quantité : | <input type="checkbox"/> 360 litres | Quantité : |
| <input type="checkbox"/> 240 litres | Quantité : | <input type="checkbox"/> 120 litres | Quantité : |

Conteneur(s) emballages ménagers recyclables à couvercle jaune : destinés aux recyclables, bouteilles et flacons en plastique et en métal, papiers, cartonnets. **Les cartons bruns ne doivent pas être y être déposés,** il convient de les apporter à la déchèterie artisanale, débarrassés des lanières, films plastiques, etc...,

- | | | | |
|-------------------------------------|------------------|-------------------------------------|------------------|
| <input type="checkbox"/> 660 litres | Quantité : | <input type="checkbox"/> 360 litres | Quantité : |
| <input type="checkbox"/> 240 litres | Quantité : | <input type="checkbox"/> 120 litres | Quantité : |

Des poubelles de tri pliables «**Trinomad**» peuvent être mises à votre disposition sous certaines conditions, **merci de vous adresser au service déchets** :



Vue de côté



Vue de dessus

***J'ai bien pris connaissance des modalités de prêt de conteneurs et m'engage** (cocher les cases) :

- à venir chercher et à rapporter les conteneurs aux dates et au lieu qui me seront communiqués par la CARA.
- à vérifier la conformité du contenu des conteneurs, **avant leur présentation à la collecte : pas de verre, pas de déchets recyclables dans le conteneur à couvercle vert, pas d'ordures ménagères dans celui à couvercle jaune.**
- à restituer les conteneurs **vidés et nettoyés.**
- à m'acquitter de toute facture émise par la CARA.

Nom :

Date :

Signature :

**FICHE A ADRESSER DUMENT COMPLÉTÉE, SIGNÉE ET ACCOMPAGNÉE
DU PLAN DE POSITIONNEMENT DES BACS.**

Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
Service déchets - 107, avenue de Rochefort - 17201 ROYAN Cedex
Tél : 05 46 39 64 64 - (accueil fermé le jeudi matin)
service-dechets@agglo-royan.fr

**MODALITÉS DE MISE A DISPOSITION
DE CONTENEUR(S)
« MANIFESTATION »**

Dans le cadre de l'organisation de manifestations communales ou associatives, la CARA met à disposition des conteneurs à ordures ménagères et à déchets recyclables.

Les organisateurs de manifestations doivent s'acquitter d'une redevance correspondant au service rendu et couvrant le coût du service de collecte et de traitement des déchets.

Cette redevance est calculée selon le principe de la redevance spéciale, soit : nombre de conteneurs x litrage x nombre de collectes x tarif au litre collecté (*tarif approuvé annuellement par délibération du Conseil Communautaire*).

TARIF 2019 = 0,0250 €/litre (Conseil Communautaire du 14 décembre 2018)

Exemple pour 2 conteneurs de 660 litres collectés 2 fois : $2 \times 660 \text{ L} \times 2 \times 0,0250 \text{ €} = 66,00 \text{ €}$.

Attention : tout conteneur non restitué, tout conteneur non nettoyé, sera facturé à l'organisateur de la manifestation selon le tarif suivant :

Conteneur non restitué

✓ 120 litres	21,30 € /TTC
✓ 240 litres	27,90 € /TTC
✓ 360 litres	45,90 € /TTC
✓ 660 litres	138,25 € /TTC

Conteneur non nettoyé

✓ 120 litres	5,30 € /TTC
✓ 240 litres	8,00 € /TTC
✓ 360 litres	10,00 € /TTC
✓ 660 litres	15,50 € /TTC

Après réception de la confirmation de la mise à disposition des conteneurs par la CARA, ces derniers devront être retirés et restitués au Centre Technique de St Sulpice de Royan - ZA Queue de l'Ane - 15 rue Louis Blériot.

Avant leur présentation à la collecte, le contenu des conteneurs doit être vérifié et être conforme au règlement de collecte de la CARA (*consultable en ligne sur le site www.agglo-royan.fr*).